

Formation Marchandises dangereuses catégorie 10

Membres d'équipage de conduite OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale)

RS1115 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Former les membres d'équipage de conduite des exploitants aériens.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Répondre aux instructions techniques de l'OACI (doc 9284-AN/905) Partie 1 chapitre 4,

Reconnaissance des marchandises dangereuses non déclarées.

Notification des pilotes.

Maîtrise des connaissances théoriques concernant les thématiques définies dans les instructions techniques de l'OACI.

- Théorie générale et limites,
- étiquetage et marquage,
- Reconnaissance de marchandises dangereuses,
- Procédures d'urgence.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Rgl (UE) n° 965/2012 modifié du 05/10/2012""}

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre membre d'équipage de conduite (pilote)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1115/>